

Pôle développement

Direction du développement
et de l'aménagement territorial
Sous-direction habitat urbanisme,
aménagement foncier, eau, environnement

Affaire suivie par C.Ferreira-Anaclet

☎ : 05 44 00 10 14

PDEV/DDAT/SDHUAFEE/2020-n°

8775/
000 64

Madame Claudette ROSANDER
Maire de Saint-Priest-Taurion
24, rue Jean Gagnant
87480 SAINT-PRIEST-TAURION

Limoges, le 06 OCT. 2020

OBJET : Projet de révision du plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Priest-Taurion.

P.J. : Topofiche de l'itinéraire « Chemin de Caux – La Mazière » inscrit au PDIPR.

Madame la Maire

Vous m'avez transmis pour avis le projet de révision du plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Priest-Taurion arrêté par délibération du Conseil municipal du 26 juin dernier.

Après examen de ces documents, je vous précise que votre Commune est traversée par le Chemin de Caux – La Mazière, itinéraire inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la Haute-Vienne conformément à la topofiche ci-jointe.

Par ailleurs, je vous rappelle sans exhaustivité, quelques prescriptions à prendre en compte concernant la sécurité des accès aux routes départementales, notamment au regard d'installations pour la production d'énergies renouvelables qui seraient projetées le long de la voirie départementale.

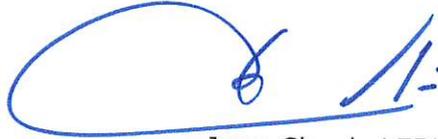
Une zone naturelle pouvant accueillir ce type de réalisation (Npv) est en effet envisagée le long de la route départementale n°39, classée grand axe économique (G.A.E.). Aussi, je vous précise que le futur aménageur devra faire une demande préalable de création d'accès à cette zone auprès des services départementaux, lequel ne sera accordé que sous réserve de garantir la sécurité des usagers de la route départementale. L'usage de la voie par des convois exceptionnels sera également soumis à autorisation, et accordé en fonction des gabarits et des itinéraires empruntés.

En dehors de ces éléments, le projet de révision du PLU de Saint-Priest-Taurion n'appelle aucune observation particulière.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a few strokes, including a small 'A' shape.

Jean-Claude LEBLOIS



9 Prendre à gauche le chemin qui traverse des prairies. Poursuivre entre les haies en direction du village de Caux.

7 **Retour :**
Laisser le chemin sur la gauche et aller jusqu'à la route. La traverser et revenir par le chemin emprunté à l'aller jusqu'au plateau.

5 Au carrefour, obliquer à gauche et poursuivre au milieu des prairies.

2 Dans le bosquet, tourner à gauche et revenir au point de départ par le chemin emprunté à l'aller.



Village de la Mazière



Vieilles granges à la Mazière

En chemin :

- Panoramas sur la collégiale de Saint-Léonard de Noblat ;
- Le château de Brignac ;
- Les étangs, la campagne limousine ;
- Les villages.

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles
à l'Office de Tourisme de Noblat
à Saint-Léonard de Noblat
Contact : 05 55 56 25 06
En savoir plus sur la Haute-Vienne : www.tourisme-hautevienne.com

POUR RANDONNER FACILE

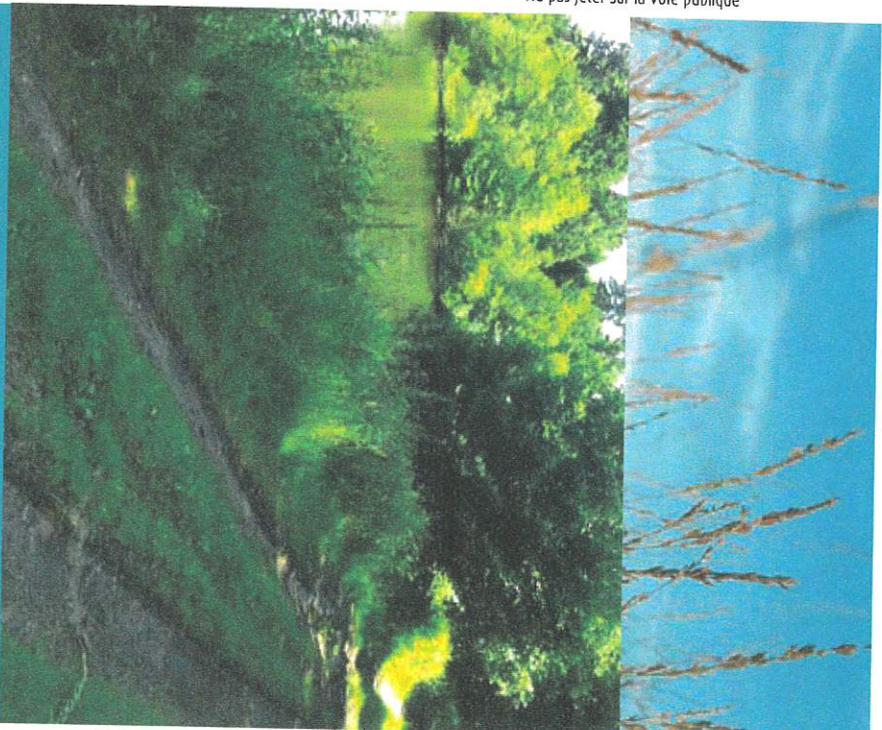
N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.
Pensez à emporter vos déchets, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.
Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.
Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.
Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leurs responsabilités (cavaliers, VTT, ...).
Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112
SMS d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

www.randonnee-hautevienne.com

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site www.randonnee-hautevienne.com et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur l'onglet "signaler un problème sur un circuit" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.


Conseil général
HAUTE-VIENNE
la solidarité, un choix
Cette fiche randonnée a été financée par le
Conseil général de la Haute-Vienne
dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

Ne pas jeter sur la voie publique



ROYERES
Chemin de Caux-La Mazière
1 h 35 - 8,5 km

Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com



HAUTE-VIENNE
LIMOGES
VIENNE
MONTS ET BARRAGES
LAC DE VASSIVIERE

Info pratique

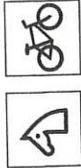
Accès : à 25 min de Limoges. Prendre la RD941 en direction de Saint-Léonard de Noblat. Traverser le bourg de Royères, passer Brignac, puis continuer sur la RD39. Au 2ème carrefour, prendre à droite direction Saint-Léonard de Noblat et RD56. Au carrefour des RD39 et RD56, tourner à gauche vers la Chassagne, sur la RD56.

Départ : parking au lieu-dit l'Age, le long de la D56.

| Durée | Longueur | Balissage | Niveau | Dénivelé |
|--------|----------|-----------|--------|----------|
| 1 h 35 | 8,5 km | jaune | moyen | 50 m |



Les pratiques possibles



Continuité d'itinéraire
Manoivres direction
changement de direction

Itinéraire

- 1 Suivre le chemin en s'engageant dans le bois puis continuer en longeant les prés (vue sur l'étang et le village de la Chassagne).
- 2 Au croisement, laisser le chemin sur la droite et monter tout droit en direction du village de la Mazzière.
 Dans la descente, vue sur la collégiale de Saint-Léonard de Noblat
- 3 Traverser la route communale. Descendre en face, en direction des habitations. Poursuivre vers la droite, à travers le village. Sortir de la Mazzière, puis au croisement, prendre la route à gauche sur environ 30m (vue sur le château de Brignac).
- 4 S'engager sur le chemin de droite qui remonte jusqu'au plateau, à travers champs.
- 5 Au carrefour, emprunter à gauche le chemin creux qui descend en direction du village de Caux.
- 6 Passer sur la chaussée de l'étang. Le chemin traverse une allée, bordée de grands arbres, qui mène du village de Caux au Castel de Caux. Poursuivre jusqu'à la route, la traverser et continuer en face, en laissant à gauche le village de Caux.
- 7 Au croisement, prendre le chemin à droite et remonter jusqu'au village des Perches. Dépasser les maisons et poursuivre jusqu'à la route.
- 8 Tourner à gauche, et emprunter la route sur 500 m.

